

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2018

DCM N° 18-04-26-7

Objet : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets jeunes.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Au titre de l'accompagnement des initiatives de jeunes, il est proposé de soutenir les 5 lauréats messins du jury départemental Projets Jeunes du 4 avril 2018, par l'attribution de 5 bourses pour un montant total de 5 000 €.

Anne VOREUX : Panier culturel Kilti Metz

Souhaitant encourager de nouveaux modes de consommation de produits culturels, dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre, de convivialité, de découverte et de proximité des artistes et des publics, Anne a créé l'association Particule. Celle-ci propose à tous les publics, quatre fois par an, un panier culturel à prix modéré dans lequel se trouvent des œuvres originales d'artistes locaux et des billets pour des sorties et ateliers culturels. Le lancement de chaque nouveau panier donne lieu à une soirée de rencontres culturelles et conviviales dans un endroit dédié. Le coût total du projet est de 10 590 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Jonathan BRENNER : Blacksunshine

Passionné d'écriture et de musique, en quête d'un projet professionnel établi, Jonathan souhaite se donner une chance de faire valoir ses compétences artistiques. Pour cette raison, il a travaillé à la production d'un album de hip-hop dont il a signé les quinze textes. L'association Kultur'a'vibes l'accompagne sur la création musicale de son projet. Il s'agit en outre pour Jonathan de valoriser son engagement associatif riche de nombreuses années en mettant à profit les rencontres qui l'ont enrichi en matière de création mais aussi de montage de projet. Le coût total de l'opération est de 1 750 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Lucie MOREL : Album illustré

Le parcours personnel de Lucie se dévoile dans ce projet, puisqu'elle entreprend de mobiliser ses compétences artistiques dans l'édition d'un ouvrage sur un sujet qui la touche particulièrement, les Troubles Obsessionnels et Compulsifs (TOC). Atteinte de cette maladie depuis l'enfance, Lucie souhaite sensibiliser le grand public sur cette question, mais également éclairer celles et ceux qui en souffrent, et lutter contre la stigmatisation dont ils font trop

souvent l'objet. Il s'agira donc d'un album éducatif et humoristique dont elle sera l'auteur et dont le contenu pédagogique sera supervisé par un professionnel de la santé et l'Association Française de Personnes souffrant de Troubles Obsessionnels et Compulsifs (AFTOC). S'orientant vers les métiers de l'illustration, Lucie compte enfin s'appuyer sur ce projet pour faire connaître son travail. Le coût total de l'action s'élève à 5 137 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Paolo DELVECCHIO : Diaspora

Artiste franco-italien installé à Metz, Paolo travaille notamment sur le football et sa place en société. Il est l'auteur du projet Diaspora qui se traduit par une œuvre sous forme d'une série de 500 maillots numérotés, évoquant la migration italienne dans le monde et l'importance de l'équipe nationale de football dans ce mouvement migratoire. En collaboration avec l'artiste Wolfgang Natlacen, auteur du club-œuvre A.S.Velasca basé à Milan, il organise le « match le plus artistique de l'histoire », le 9 juin 2018 au stade Dezavelle à Metz. Cette rencontre opposera le club italien de son collègue à une sélection de joueurs professionnels et amateurs français, belges, et luxembourgeois aux origines italiennes. Le coût total de l'opération s'élève à 11 565 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Annabelle HERBER : Affiches'n'chips

Accompagnée d'un noyau amical composé de membres pleinement investis dans le tissu associatif local, Annabelle a créé l'association Affiches'n'Chips dont l'objet est de collecter puis vendre des objets promotionnels culturels afin de reverser les bénéfices à des associations caritatives. Une première opération réalisée spontanément en janvier 2018 a déjà permis de rassembler plus de 3 000 €, intégralement reversés à l'association La Pédiatrie Enchantée par le biais de la vente d'affiches de films mises gracieusement à disposition par un exploitant de cinéma. Cinq autres opérations similaires sont prévues à Metz et en Moselle pour l'année 2018. Le budget prévisionnel de l'exercice s'élève à 2 500 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 portant sur la Charte de l'accompagnement à l'initiative, à l'engagement et à la prise d'autonomie des Jeunes en Moselle,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir, d'encourager et de valoriser l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes ; de promouvoir les jeunes talents et de donner toute leur place aux nouvelles générations d'acteurs sociaux, solidaires, économiques, culturels et associatifs sur le territoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux structures mentionnées et au bénéfice des projets indiqués ci-dessous pour un montant total de **5 000 €** :

- Association Particule (Anne Voreux – Panier Culturel Kilti Metz)	1 000 €
- Association Kultur'a'vibes (Jonathan Brenner – Blacksunshine)	1 000 €
- CRI-BIJ (Lucie Morel – Album Illustré)	1 000 €
- Association des Emigrés du Lazio l'Est-France (Paolo Del Vecchio – Diaspora)	1 000 €
- Association COIN54 (Annabelle Herber – Affiches'n'Chips)	1 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours l'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ